



DEPARTEMENT DU LOT  
ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 51**

**Règlementation stationnement et circulation**  
**Marché Gourmand du jeudi 18 mai 2023**

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, quatrième partie;

Vu la demande formulée par Monsieur ESCROZAILLES Philippe, Président de l'association des commerçants APIL à 46260 LIMOGNE EN QUERCY souhaitant organiser un marché gourmand ;

Considérant que la bonne organisation de cette manifestation du 18 mai 2023 ainsi que la sécurité du public sur la place nécessitent l'interdiction de circuler et de stationner ;

**ARRETE**

**Article 1er** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le jeudi 18 mai 2023 de 15h à 1h :

- sur la place Jean-Louis Belvezet,
- tout le long de la Place du Marché,
- sur la portion de la Rue de Lugagnac allant du carrefour avec la D911 jusqu'au carrefour avec les rues du Château et du Grainetier.

**Article 2** : La déviation des véhicules se fera par les Rue de Cénevières, Rue de l'Eglise, Rue du Grainetier, Rue du Château et Rue de Lugagnac.

**Article 3** : La signalisation de ces interdictions sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires et barrières mis en place par l'organisateur.

**Article 4** : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Lot.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 15 mai 2023.

Affiché le 15/05/2023

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE.